

## Compte rendu de la rencontre du CRT-Jeunes qui s'est tenue le 14 décembre 2021 par Internet sur TEAMS.

---

**Présences :** Andrée-Anne Gagnon, Sandra Lapierre, Julie Boucher, Élisabeth Bergeron, Christine Gilbert, Laurie Girard, Mireille Boutin, Pascale Simard et Isabelle Boivin  
**Absences :** Jean-François Boivin, Patricia Aubut et Karyne Thibodeau

### Ordre du jour :

1. Compte rendu de la réunion du 30 septembre 2021
2. Liste d'ancienneté
3. Suivi plan de transformation
4. Projet calendrier scolaire
5. Comité réflexif pénurie main-d'œuvre
6. Montessori et classes adaptées (Gestion de projet)
7. Nouveaux postes réguliers temps plein
8. Processus engagement accéléré
9. Fonctions et responsabilités : spécialistes du primaire
10. Autres sujets
  - a) Dénonciation congé maladie
  - b) Dépassement d'élèves

### 1. COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 30 SEPTEMBRE 2021

#### Suivis :

#### Compte-rendu du 29 avril 2021 – 7. Autres sujets – a) École La Carrière

Finalement, c'est l'école Mont-Valin qui ira à Charles-Gravel à partir de janvier jusqu'à la fin de l'année.

#### Compte rendu du 17 juin 2021 - 9. Comité – Accompagnement et formations du personnel enseignant

Mme Mireille Boutin mentionne que l'accompagnement facilite beaucoup l'arrivée des personnes non légalement qualifiées.

#### 4. Sécurité d'emploi

Mme Gagnon s'informe si le Syndicat a reçu la liste des enseignants ressources. Comme le SES ne l'a pas reçue, le CSS fera un suivi à ce niveau.

#### 6. Ententes à signer – Temps de récréation

Le CSS a gagné la cause en Cour supérieure. Le Syndicat va en appel, donc en attendant la décision de la Cour d'appel, le CSS et le Syndicat s'entendent à continuer l'entente déjà signée.

## **8. Projets pilotes**

Le SES trouve dommage que le projet pour la douance ait été mis sur pause, car Mme Desbiens y a mis beaucoup d'énergie et le projet était très apprécié. Mme Boivin mentionne que c'est temporaire, en février il devrait y avoir d'autres personnes pour prendre le relai de Mme Desbiens et celle-ci pourra donc retourner sur le projet.

## **9. Lab-école**

À la suite d'une rencontre impliquant le personnel de l'école L'Horizon, le CSS a recueilli les préoccupations des enseignants concernant la formation au niveau des spécialistes. Une rencontre est prévue en avril pour tout le personnel. Le SES s'informe à savoir ce qui arrive avec les fonctions et responsabilités. Ce qui est prévu pour cette année, c'est de faire les fonctions et responsabilités de l'école Antoine-de St-Exupéry et de les utiliser pour l'année 1 du projet Lab-école. Mme Gagnon fera le suivi avec Mme Mélanie Girard.

## **10. Anglais intensif**

À la suite d'un questionnement du Syndicat, le CSS confirme qu'il n'y aura pas de groupes d'anglais intensif à La Baie pour 2022-2023. Étant donné l'anglais démocratisé à St-Joseph et les langues Au Millénaire, il n'y pas de clientèle pour de l'anglais intensif. Ces groupes seront donc à Lafontaine et à Ste-Claire. Si des élèves de La Baie désirent en faire partie, ce sera possible. Les écoles Ste-Thérèse et Médéric-Gravel peuvent poursuivre leur réflexion concernant l'anglais démocratisé.

## **2. LISTE D'ANCIENNETÉ**

Le CSS vient de terminer les calculs pour les nouveaux engagés, donc le premier projet de liste d'ancienneté pour vérification devrait possiblement être prêt dans la semaine du 17 janvier 2022.

## **3. SUIVI PLAN DE TRANSFORMATION**

Mme Gagnon informe le SES sur l'avancement des travaux du plan de transformation. Concernant l'état de la situation de la main-d'œuvre, ça va bien et il est suggéré de trouver le meilleur moyen de communication afin d'informer l'ensemble du personnel sur la progression à ce niveau.

## **4. PROJET CALENDRIER SCOLAIRE**

Le projet de calendrier scolaire du secteur Jeunes 2022-2023 est en consultation présentement auprès des enseignants. Le SES enverra l'avis au CSS le jeudi 16 décembre. Mme Gilbert rappelle qu'il serait préférable d'attendre le résultat du calendrier de ce secteur avant d'envoyer ceux de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes pour vérification. Mme Gagnon mentionne que c'est toujours un dilemme, le but étant d'être le plus rapide possible et avoir l'information à temps pour le CRT de janvier.

## **5. COMITÉ RÉFLECTIF PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE**

Un comité, composé des services éducatifs et des ressources humaines ainsi que des directions d'école, a été formé afin de trouver des solutions à long terme pour pallier le manque de personnes suppléantes et également être en mesure de continuer d'offrir de la formation. Le Syndicat sera interpellé éventuellement. Mme Boucher mentionne en avoir déjà parlé avec Mme Baillargeon. Le Syndicat a fait des vérifications et tant que les remplacements sont faits sur une base volontaire, il n'y a pas de problème. Ces enseignants seraient rémunérés à taux horaire. Une entente pour baliser le tout sera faite au retour des fêtes.

## **6. MONTESSORI ET CLASSES ADAPTÉES (GESTION DE PROJET)**

Le CSS aura un comité de travail en collaboration avec les SRM, SRH, SEJ et l'école André-Gagnon pour les relocalisations au niveau des projets Montessori et les classes adaptées. Mme Boivin mentionne la possibilité que la classe adaptée de l'école De la Pulperie soit jumelée avec celle d'André-Gagnon et possiblement que les deux classes langages se dirigeraient vers De la Pulperie. Il faut également vérifier l'espace disponible pour les accueillir. Les travaux d'analyse sont toujours en cours présentement.

## **7. NOUVEAUX POSTES RÉGULIERS TEMPS PLEIN**

Le Syndicat s'informe si les deux postes libérés avant le 1<sup>er</sup> décembre ont été donnés, soit un au Millénaire et un à ESGM. Mme Gagnon précise qu'il y aurait en fait trois postes, dont un dans chacun des champs suivants : 1, 2 et 8. Le SES ajoute qu'il resterait une personne en champ 21 au secondaire à qui reviendrait l'un de ces postes. Le CSS fera des vérifications pour confirmer le tout.

## **8. PROCESSUS ENGAGEMENT ACCÉLÉRÉ**

Il y a trois semaines, le ministre de l'Éducation a fait parvenir une lettre au CSS afin qu'il devance les séances d'affectation du mois d'août au mois de juin. Le CSS analyse présentement ce qu'il serait possible de faire. L'objectif est que tous les enseignants soient engagés avant de quitter pour l'été, il reste à voir si cela est réalisable ou non. Dossier à suivre.

## **9. FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS : SPÉCIALISTES DU PRIMAIRE**

Le SES a consulté les spécialistes du primaire et pour leur part, ils veulent le *statu quo*. Mme Boucher s'informe si le CSS prévoit des modifications ou non. Le CSS ne désire pas y apporter des modifications.

## **10. AUTRES SUJETS**

### **a) Dénonciation congé maladie**

Le CSS désire dénoncer un point important qui diffère de la nouvelle convention nationale avec l'entente locale. Dans la nouvelle entente, il y a 2 journées

supplémentaires pour affaires personnelles, ce qui porte le nombre total à 6 journées. De plus, il n'est dorénavant plus possible de prendre ces journées de façon consécutive. Comme plusieurs enseignants ont déjà planifié leurs journées et certaines consécutives pour 2021-2022, le SES et le CSS s'entendent de respecter l'entente locale pour cette année malgré que cela va à l'encontre de la convention nationale afin d'assurer une transition dans la pratique.

Mme Gagnon termine en mentionnant qu'il est important de dénoncer la pratique lors d'un CRT et le CSS s'assurera de communiquer l'information rapidement aux directions ainsi qu'aux enseignants.

**b) Dépassement d'élèves**

Étant donné les montants forfaitaires et la rétroaction à payer dans les délais prévus à la convention, le CSS demande d'effectuer le paiement pour le dépassement d'élèves qui est normalement prévu en janvier, sur la paie du 3 février. Le SES accueille et accepte la proposition, étant donné que ça s'est déjà fait par le passé. Le CSS enverra une note de service au retour en janvier pour aviser les enseignants.

---

Julie Boucher, conseillère syndicale